

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	12
- votants	14
- absents	3

Date de convocation :

11/06/2026

Date d'affichage :

11/06/2026

VOTE

- POUR	14
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 005-210501458-20260618-046_2026-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du jeudi 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 18 juin à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Rodolphe PAPET – Josiane ARNOUX – Rémi GENTILLON – Caroline DANGEL – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Pedro SANCHEZ – Daniel AUBERT – Anne ESPITALLIER – Simine HAKAMI KERMANI – Gérard MARLETTA.

Absents et représentés : Valérie DEGRACE (a donné pouvoir à Thierry BAUD) – Cécile FRISCH (a donné pouvoir à Gérard MARLETTA).

Absent : Bernard REYNIER.

Rémi GENTILLON est nommé secrétaire de séance

**DELIBERATION N°046/2026 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION
A L'ANCIENNE ECOLE DE CHABOTTONNES**

Le Maire explique :

L'école de Chabottonnes a été transformée en logement suite à sa fermeture et au regroupement avec Pont du Fossé.

Afin de maintenir ce bien dans un état compatible avec les exigences actuelles de confort, il convient d'entreprendre un programme de rénovation intérieure visant à moderniser les équipements, améliorer la fonctionnalité des espaces et renforcer l'attractivité du logement pour l'accueil durable d'une famille. Les travaux consisteront à réaménager complètement les sanitaires, rénover la cuisine, mettre aux normes l'électricité, réaliser des faux plafonds et repeindre l'ensemble des pièces.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine communal et de maintien de l'offre locative en milieu rural.

Le montant total de l'opération est estimé à 51 571,43 € HT.

Le Département peut être sollicité à hauteur de 50% pour aider au financement de ce programme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de faire réaliser des travaux de rénovation à l'ancienne école de Chabottonnes
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le Département à hauteur de 50% d'une dépense totale estimée à 51 571,43 € HT.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

07 JUL. 2026